

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes de conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 16 avril 2015 à 13 h 30
5650, rue d'Iberville, 2e étage**

PRÉSENCES :

Monsieur François William Croteau, Maire d'arrondissement
Monsieur François Limoges, Conseiller du district de Saint-Édouard
Monsieur Guillaume Lavoie, Conseiller du district de Marie-Victorin

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. François William Croteau, maire d'arrondissement.

ABSENCES :

Monsieur Marc-André Gadoury, Conseiller du district d'Étienne-Desmarteau
Madame Érika Duchesne, Conseillère du district du Vieux-Rosemont

AUTRES PRÉSENCES

Madame Josée Bédard, Directrice d'arrondissement
Maître Karl Sacha Langlois, Secrétaire d'arrondissement et directeur des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 13 h 33.

10.01
CA15 26 0096

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 16 avril 2015

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 16 avril 2015, tel que livré aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité.

10 - Période d'information des conseillers

En l'absence de public, le point d'information des conseillers n'a pas lieu.

10 - Période de questions du public

En l'absence de public, la période de question du public n'a pas lieu.

40.01

CA15 26 0097

Adoption - Règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs » (RCA-114-2)

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 avril 2015;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs » (RCA-114-2).

Adoptée à l'unanimité.
1151307005

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 13 h 34.

François William Croteau
Maire d'arrondissement

M^e Karl Sacha Langlois, LL.L., B.A.A., OMA
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 mai 2015.